



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : politique économique

Question orale n° 1647

Texte de la question

M. Camille Darsières expose à M. le ministre des relations avec le Parlement que, malgré les apports de la loi d'orientation pour les départements d'outre-mer, les racines du mal économique qui frappe les DOM ne sont pas attaquées. Une incompréhension des handicaps structurels des départements d'outre-mer et de leur retard de développement persiste. En réalité, la conviction s'installe que seul le secrétariat d'Etat à l'outre-mer a pris conscience de ce que l'Union européenne, dans ses traités, appelle « les handicaps structurels permanents » des DOM, reconnaissant qu'ils « nuisent gravement à leur développement ». Il est clair que dans la plupart des ministères techniques, et plus encore au ministère des finances, l'on traite les DOM comme s'ils n'étaient pas les malades de la France quand, pourtant, déjà, ils sont diagnostiqués les malades de l'Europe. Il lui demande donc s'il ne pense pas utile de provoquer, sous l'égide du Premier ministre, une rencontre de tous les ministères afin que soit pleinement décrite la situation économique préoccupante des départements d'outre-mer.

Texte de la réponse

SITUATION ÉCONOMIQUE DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

M. le président. M. Camille Darsières a présenté une question, n° 1647, ainsi rédigée :

« M. Camille Darsières expose à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement que, malgré les apports de la loi d'orientation pour les départements d'outre-mer, les racines du mal économique qui frappe les DOM ne sont pas attaquées. Une incompréhension des handicaps structurels des départements d'outre-mer et de leur retard de développement persiste. En réalité, la conviction s'installe que seul le secrétariat d'Etat à l'outre-mer a pris conscience de ce que l'Union européenne, dans ses traités, appelle "les handicaps structurels permanents des DOM, reconnaissant qu'ils "nuisent gravement à leur développement. Il est clair que dans la plupart des ministères techniques, et plus encore au ministère des finances, l'on traite les DOM comme s'ils n'étaient pas les malades de la France quand, pourtant, déjà, ils sont diagnostiqués les malades de l'Europe. Il lui demande donc s'il ne pense pas utile de provoquer, sous l'égide du Premier ministre, une rencontre de tous les ministères afin que soit pleinement décrite la situation économique préoccupante des départements d'outre-mer. »

La parole est à M. Camille Darsières, pour exposer sa question.

M. Camille Darsières. Monsieur le ministre des relations avec le Parlement, nous reconnaissons volontiers les très importants efforts qui ont été faits pour les départements d'outre-mer, en matière de défiscalisation ou de relance de l'économie, notamment par la récente loi d'orientation, qui est allée jusqu'à faciliter l'apurement des dettes fiscales et sociales d'un certain nombre d'entreprises. Bref, on

leur a donné de l'oxygène.

Mais je redoute beaucoup que l'on ne s'attaque pas à la racine même du mal. Il faudrait essayer d'insuffler à tous les ministères techniques la parfaite connaissance des DOM qui est celle du secrétariat d'Etat à l'outre-mer.

Je citerai rapidement trois exemples de handicap.

Premièrement, nous sommes éloignés de notre centre d'intérêt économique, à savoir l'Europe. C'est la raison pour laquelle les investisseurs, les citoyens, les chefs d'entreprise voudraient connaître les mécanismes de la formation des prix, pour savoir très exactement où ils en sont, et, si j'ose dire, à quelle sauce ils seront mangés par leurs fournisseurs européens. En 1994, la loi Perben avait prévu une conférence paritaire sur le coût du fret aérien et maritime. Or, depuis sept ans, les ministères successifs chargés des transports et de l'équipement traînent les pieds de sorte que cette conférence n'a toujours pas vu le jour.

Deuxièmement, le coût du crédit est considérable. Comme les fonds structurels européens et les subventions de l'Etat mettent du temps à arriver, il faut recourir à des prêts relais. Or le taux d'intérêt est de quatre à cinq points plus élevé qu'en métropole. Voilà pourquoi nous sommes contraints de solliciter du ministère des finances qu'il essaie de faire appliquer de manière très stricte le taux d'intérêt légal, qui a été fixé en février 2001 à 4,26 %. Nous en sommes très loin !

Troisièmement, nous avons un taux de chômage de 27 %, trois fois plus élevé qu'en métropole, un chômage qui, surtout, frappe les jeunes diplômés. En décembre 2000, une entreprise de télécommunications a demandé le bénéfice de l'aide prévue par la loi de défiscalisation. Elle a, à cette fin, déposé un dossier et elle s'est vu opposer un refus sommaire. Elle a ensuite rédigé un recours gracieux, qui est à l'heure actuelle en cours d'examen à Matignon. Deux cent cinquante à trois cents jeunes diplômés sont concernés par cette affaire. Pourtant, plus d'un an après la demande, l'entreprise ne sait toujours pas à quoi s'en tenir.

Je pourrais ajouter l'exemple de la santé. La question des effectifs de santé pose un problème extrêmement délicat car elle a une répercussion évidente sur les comptes de la sécurité sociale, mais il est clair également que c'est un vivier d'emplois qui ne peut être négligé dans des régions qui en ont tant besoin. C'est pourquoi il ne faudrait pas appliquer aux hôpitaux d'outre-mer les mêmes critères de recrutement qu'en métropole.

Toutes ces raisons m'amènent à dire que tout se passe comme si seul le secrétariat d'Etat à l'outre-mer connaissait parfaitement les handicaps permanents et structurels dont souffre l'outre-mer. Lorsqu'on va frapper à la porte d'autres ministères, on est parfois fort mal reçu. On semble nous reprocher de tendre la main, de nous réfugier dans l'assistance, alors que nous souhaitons tout simplement que, compte tenu de notre situation, il y ait envers nous une solidarité beaucoup plus grande, beaucoup plus fraternelle.

Ma question est donc la suivante : ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, que le moment est venu d'organiser une grande rencontre interministérielle de tous les cadres, de tous les collaborateurs administratifs des politiques, de façon à leur expliquer dans le détail la réalité de l'outre-mer, ses difficultés, les raisons pour lesquelles un effort beaucoup plus grand qu'ailleurs doit y être fait ? C'est peut-être prétentieux de ma part de faire une telle suggestion mais, si elle me vient, c'est parce que je ne suis pas accueilli de la même manière au secrétariat d'Etat et dans d'autres ministères, comme ceux des finances, de la santé, de la justice ou de l'éducation nationale.

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations avec le Parlement.

M. Jean-Jack Queyranne, ministre des relations avec le Parlement. Je vous remercie, monsieur le député, de m'interroger sur ce sujet que je connais bien pour avoir exercé la responsabilité de secrétaire d'Etat à l'outre-mer. Mon successeur, Christian Paul, aurait évidemment pu vous répondre mais il est aujourd'hui retenu par la réunion du comité des signataires de l'accord de Nouméa sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie.

Je veux vous rassurer d'emblée sur l'engagement du Gouvernement tout entier, et pas seulement du secrétariat d'Etat à l'outre-mer, puisque tous les ministères sont concernés par les actions qui peuvent être menées dans les départements d'outre-mer. J'ai la conviction qu'ils s'efforcent, par leur travail, de répondre aux aspirations légitimes que vous avez exprimées.

En effet, les départements d'outre-mer souffrent de handicaps structurels qui tiennent à l'éloignement, à l'exiguïté de leur marché, à leur situation sociale aussi, liée à la jeunesse de leurs habitants ; mais, par l'action qu'il a menée et qui a trouvé sa traduction concrète avec la loi d'orientation, le Gouvernement a donné à l'outre-mer un cadre politique, économique et social cohérent et structuré qui repose sur trois piliers que je voudrais vous rappeler.

D'abord, c'est une politique de soutien à la croissance et au développement, avec la signature des contrats de plan ou de développement qui mobilisent les fonds structurels européens. Au total, pour la période 2000-2006, ce sont plus de 4,35 milliards d'euros qui seront apportés par l'Etat et l'Europe à la structuration des économies locales et au développement durable dans les départements d'outre-mer. C'est donc une capacité d'investissement considérable qui peut être mise à profit pour doter l'outre-mer des équipements publics et des moyens économiques nécessaires pour faire face aux difficultés actuelles.

Le deuxième pilier est le développement des entreprises et la restauration durable de leur compétitivité. Vous avez évoqué, monsieur Darsières, et vous y étiez très attaché, la question des dettes sociales et fiscales. Le plan d'apurement outre-mer a concerné plus de 12 000 entreprises. Je pense aussi aux mesures d'exonération de charges qui ont pour effet d'abaisser le coût du travail et qui bénéficient à 95 % des entreprises, soit 170 000 salariés et travailleurs indépendants. Ce sont donc, au total, plus de 500 millions d'euros qui seront injectés chaque année dans les économies locales. La nouvelle loi de soutien fiscal à l'investissement, qui a remplacé la loi Pons et qui est applicable depuis le 1er janvier 2001, offre un nouveau levier à cette stratégie de dynamisation du secteur privé. Tirant les leçons de l'expérience de la loi Pons, elle est mieux adaptée aux besoins locaux, elle est plus juste et plus transparente. Les dossiers sont instruits, vous l'avez dit, par le ministère de l'économie et des finances. Dans le cas de l'entreprise de nouvelles technologies de communication à laquelle vous avez fait allusion, un recours gracieux est actuellement en cours d'examen par Mme Parly, secrétaire d'Etat au budget, et M. Paul m'a indiqué avoir exprimé son souhait de le voir examiné de façon bienveillante compte tenu de ses répercussions pour l'emploi.

L'emploi est effectivement le troisième axe de l'action que le Gouvernement mène depuis 1997, outre-mer comme en métropole. Les moyens budgétaires qui sont alloués au fonds pour l'emploi dans les départements d'outre-mer augmenteront de 25 % cette année et dépasseront 500 millions d'euros. Pour les jeunes, la loi d'orientation a permis d'aller plus loin avec le projet initiative jeunes et le congé de solidarité, pour lequel des conventions cadres ont été signées, qui permettront en contrepartie l'embauche d'environ 6 000 jeunes en CDI avec le départ en préretraite de salariés âgés. En ce qui concerne les jeunes qui sont en situation d'exclusion, au-delà de l'égalité sociale enfin acquise cette année avec l'alignement définitif du RMI sur le niveau métropolitain, des aides spécifiques ont été mises

en place pour favoriser leur réinsertion sur le marché du travail.

Quels sont les résultats ? En trois ans, 35 000 emplois ont été créés dans le secteur privé. Depuis 1999, le nombre des demandeurs d'emploi a baissé de plus de 10 % et cette évolution s'amplifie, malgré le nombre élevé de jeunes qui arrivent sur le marché du travail. Ce sont des résultats significatifs. Même s'ils ne sont pas suffisants, ils sont prometteurs. Le Gouvernement a engagé avec l'outre-mer français, et plus particulièrement les départements d'outre-mer, une politique qui n'est pas une politique d'assistance mais une politique de confiance.

Vous avez évoqué l'accueil des autres ministères. Le secrétariat d'Etat à l'outre-mer a pour mission de les sensibiliser. Nombre de ministères font preuve d'une écoute attentive, notamment le ministère de la santé, puisque M. Kouchner s'est rendu récemment en Guyane, département qui connaît des problèmes importants au niveau hospitalier. Les différents ministères sont attentifs à la situation particulière qui est celle de l'outre-mer et qui peut demander des mesures précises.

Après la départementalisation de 1946, dont Aimé Césaire avait été le rapporteur devant votre assemblée, après les lois de décentralisation de 1982, le Gouvernement a commencé avec la loi d'orientation un nouveau chapitre des rapports de notre pays avec l'outre-mer. Elle constitue une étape dans l'élaboration conjointe d'un pacte républicain voulu par l'outre-mer et par la République. Nous avançons dans cette voie qui est celle de la responsabilité, du développement et de l'égalité sociale.

M. le président. La parole est à M. Camille Darsières.

M. Camille Darsières. De vos propos, qui laissent percer le secrétaire d'Etat à l'outre-mer sous le ministre des relations avec le Parlement, je retiens un mot : le secrétariat d'Etat à l'outre-mer « sensibilise » les autres ministères. Alors, monsieur le ministre, sensibilisez encore, sensibilisez toujours ! (*Sourires.*) C'est extrêmement important. Ce passage de votre intervention, je l'aurai en poche lorsque je reprendrai mon parcours du combattant dans les ministères techniques.

M. le ministre des relations avec le Parlement. Vous avez bien raison ! (*Sourires.*)

Données clés

Auteur : [M. Camille Darsières](#)

Circonscription : Martinique (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1647

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : relations avec le Parlement

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 janvier 2002, page 208

Réponse publiée le : 23 janvier 2002, page 765

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 21 janvier 2002